Majordome
Services à la personne

Grille tarifaire 2026
Prestations à domicile
En vigueur au 1er octobre 2026

MAJORDOME — service autonomie à domicile

09 84 59 99 35 · astreinte 07 83 32 02 84 · contact@majordome-sap.fr

Majordome est un service autonomie à domicile associatif, autorisé par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine sous le numéro 2017-07 et agréé sous le numéro 2021-466. Les tarifs ci-dessous s'entendent par heure d'intervention, sauf forfait expressément indiqué. Ils sont en vigueur depuis le 1er octobre 2026 et annulent et remplacent les grilles antérieures.

Prix nets. L'association est exonérée de taxe sur la valeur ajoutée en application de l'article 261, 7, 1° ter du code général des impôts : le montant hors taxes est égal au montant toutes taxes comprises.

Mode prestataire — prix de la prestation

Prestation	Semaine et samedis	Après crédit d'impôt	Dimanches et fériés	Après crédit d'impôt
Aide à domicile	**29,50 €**	14,75 €	**35,00 €**	17,50 €
Ménage et entretien du logement	**28,50 €**	14,25 €	**34,00 €**	17,00 €
Garde de nuit active, à l'heure	**29,50 €**	14,75 €	**33,00 €**	16,50 €
Présence de nuit, forfait de 12 heures	**190,00 €**	95,00 €	**215,00 €**	107,50 €
Accompagnement véhiculé	**35,00 €**	17,50 €	**36,00 €**	18,00 €
Garde d'enfant, moins de 3 ans	**29,50 €**	14,75 €	**30,50 €**	15,25 €
Garde d'enfant, plus de 3 ans	**27,50 €**	13,75 €	**28,50 €**	14,25 €
Plan OSCAR — tarif CNAV Île-de-France	**28,00 €**	—	**31,40 €**	—
APA — allocation personnalisée d'autonomie	**Tarif départemental**	—	**Tarif départemental**	—
PCH — prestation de compensation du handicap	**Tarif départemental**	—	**Tarif départemental**	—
AM-PH — aide ménagère personnes handicapées	**17,90 €**	—	**17,90 €**	—

Ce prix comprend l'intégralité de la prestation : salaire, charges, encadrement, remplacement, assurance et frais de gestion. Aucun frais de dossier, de gestion, d'adhésion ni de déplacement entre bénéficiaires n'est facturé, conformément à l'article D. 311-0-4-1 du code de l'action sociale et des familles.

Avantage fiscal. Les sommes effectivement acquittées ouvrent droit à un crédit d'impôt égal à 50 % de leur montant, au titre de l'article 199 sexdecies du code général des impôts, dans la limite de 12 000 € par an, majorée de 1 500 € par enfant à charge sans pouvoir excéder 15 000 €. Ce crédit est versé même aux personnes non imposables. La colonne « après crédit d'impôt » indique le coût réel une fois ce crédit déduit. Il ne porte que sur le montant restant à votre charge, après déduction des aides perçues.

Mode mandataire — salaire, charges et frais de gestion

Attention : dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur. En mode mandataire, vous êtes l'employeur de votre intervenante. Ce que vous payez se décompose en deux parties : d'une part le salaire net que vous lui versez et les cotisations appelées par l'URSSAF, d'autre part les frais de gestion de l'association. Le tableau ci-dessous présente les deux, ainsi que le coût complet qui en résulte.

Prestation	Salaire et charges	Frais de gestion	Coût complet	Après crédit d'impôt
Aide à domicile — semaine et samedi	20,13 €	6,00 €	**26,13 €**	13,07 €
Aide à domicile — dimanche et férié	20,13 €	6,50 €	**26,63 €**	13,32 €
Ménage et entretien — semaine et samedi	19,70 €	5,50 €	**25,20 €**	12,60 €
Ménage et entretien — dimanche et férié	19,70 €	6,00 €	**25,70 €**	12,85 €
Garde d'enfant — semaine et samedi	19,70 €	6,00 €	**25,70 €**	12,85 €
Garde d'enfant — dimanche et férié	19,70 €	6,50 €	**26,20 €**	13,10 €
Garde de nuit active, à l'heure — semaine et samedi	20,13 €	6,00 €	**26,13 €**	13,07 €
Garde de nuit active, à l'heure — dimanche et férié	20,13 €	6,50 €	**26,63 €**	13,32 €
Présence de nuit, forfait de	60,40 €	30,00 €	**90,40 €**	45,20 €

Prestation	Salaire et charges	Frais de gestion	Coût complet	Après crédit d'impôt
12 heures				

Montants indicatifs. La colonne « salaire et charges » est établie sur la base des minima de la convention collective nationale des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile. Elle varie selon le niveau de classification retenu, l'ancienneté de votre salariée et les exonérations applicables à votre situation. Le devis gratuit remis avant toute intervention chiffre précisément votre cas. Le crédit d'impôt de 50 % s'applique à l'ensemble des sommes acquittées, salaire, cotisations et frais de gestion compris.

Les frais de gestion couvrent l'établissement du contrat de travail, le bulletin de paie mensuel, les déclarations sociales, le recrutement et l'organisation des remplacements. Un forfait mensuel minimum de 90,00 € s'applique par dossier, quel que soit le nombre d'heures ; lorsque le total des frais de gestion horaires dépasse ce forfait, seul ce total est facturé. Au-delà de quarante heures par mois, les heures supplémentaires sont facturées au tarif de gestion dégressif de 4,50 € en semaine et le samedi, et de 5,00 € les dimanches et jours fériés.

Les montants du mode mandataire ne sont pas comparables ligne à ligne avec ceux du mode prestataire : en mode prestataire, Majordome est l'employeur et assume le recrutement, le remplacement, l'encadrement et l'assurance ; en mode mandataire, ces responsabilités vous incombent en qualité d'employeur.

Si vous bénéficiez d'une aide

Les heures de votre plan d'aide accordé au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie ou de la prestation de compensation du handicap vous sont facturées au tarif fixé par le Conseil départemental, et non au tarif de la présente grille. Les heures accordées par une caisse de retraite dans le cadre du plan OSCAR sont facturées au tarif fixé par la CNAV Île-de-France, dont Majordome est un service conventionné : 28,00 € en semaine et le samedi, 31,40 € les dimanches et jours fériés, depuis le 1er août 2026.

La part prise en charge par un financeur n'ouvre pas droit au crédit d'impôt ; seul votre reste à charge, effectivement acquitté, y ouvre droit. Les heures réalisées au-delà du plan d'aide notifié sont facturées au tarif de la présente grille.

Le service d'avance immédiate du crédit d'impôt de l'URSSAF n'est pas ouvert aux bénéficiaires de l'APA ni de la PCH. Son extension à ces publics est prévue au plus tard le 1er juillet 2027.

Devis, contrat et révision des tarifs

Un devis personnalisé et gratuit est remis avant toute intervention. Il est obligatoire dès lors que le prix total des prestations atteint 100 € toutes taxes comprises par mois, et il est remis gratuitement sur simple demande en deçà de ce seuil.

La présence de nuit s'entend d'une intervenante dormant sur place dans une pièce séparée, sans travail effectif habituel, et intervenant si nécessaire. Elle ne peut excéder douze heures ni cinq nuits consécutives. Au-delà de deux interventions dans la nuit, la prestation est facturée en garde de nuit active. Une chambre doit être mise à disposition.

Les tarifs sont révisables une fois par an. Toute évolution est communiquée par écrit au moins un mois avant son application, conformément aux articles D. 311-0-4 et R. 314-148-1 du code de l'action sociale et des familles. Le tarif plancher national applicable aux prestations financées par le Conseil départemental sera porté à 25,20 € de l'heure au 1er janvier 2027.

Grille publiée sur le site majordome-sap.fr et annexée au livret d'accueil du bénéficiaire. Mise à jour le 28 octobre 2026. MAJORDOME — association loi 1901, siège 22 Chemin des Montquartiers, bureau 13 rue Camille Desmoulins, bâtiment Regus, bureau 212, 92130 Issy-les-Moulineaux, 09 84 59 99 35, contact@majordome-sap.fr. SIRET 802 681 015 00011, déclaration SAP802681015, agrément n° 2021-466, autorisation n° 2017-07.